M



## Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Communauté de communes DES HAUTS DU VAL DE SAONE

Vous rencontrez des difficultés pour évoluer de façon autonome et sécurisée dans votre logement? Si tel est le cas, c'est que ce dernier n'est peut-être plus adapté à vos besoins et capacités.

Portée par la Communauté de communes des Hauts du Val de Saône, l'opération mise en place sur l'ensemble des communes membres permet la mobilisation de subventions afin d'aider et inciter les propriétaires à réaliser des travaux d'adaptation dans leur logement (remplacement des sanitaires, monte-escalier, rampe d'accès...)

Sont ainsi concernés l'ensemble des propriétaires occupants et locataires ayant un projet entrant dans les conditions d'éligibilité définies par les principaux financeurs (Action Logement, ANAH, Conseil départemental, Communauté de communes, caisses de retraite...)

**EXEMPLE DE REALISATION** 

## Programme de travaux :

Aménagement de la salle de bain

## Financement du projet :

Montant TTC des travaux : 4 266 € Montant des subventions : 2 858 €

ANAH: 1 358 €

Conseil départemental : 1 000 € Communauté de communes : 500 €

Taux de subvention: 67 %



Quelles sont les conditions

d'éligibilité et comment

savoir si je peux bénéficier des subventions?

Nota Bene : Action Logement est désormais primo financeur. Dans ce sens et selon les cas de figure, la mobilisation de leur subvention peut permettre de financer à 100 % les projets.

## Renseignements gratuits auprès de : **SOLIHA Haute-Saône**

2 Place du Moulin des Prés-70 000 VESOUL

03.84.75.38.56 ou contact.hautesaone@soliha.fr

Des conseillers habitat sont à votre écoute tous les jours de la semaine de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h afin de répondre à l'ensemble de vos interrogations et vérifier avec vous l'éligibilité de votre projet.

Ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'accord de subvention.







